

**Question de Mme JADIN au Ministre des Finances, chargé de la Fonction publique sur la réforme du secteur bancaire annoncée.**

**Katrin JADIN (MR) :**

Je souhaiterais faire le point avec vous concernant vos déclarations récentes ayant trait à la réforme du secteur bancaire. Vous avez notamment émis le souhait ne pas vouloir attendre la proposition européenne pour amorcer une réforme belge dans le but de respecter cette partie de l'accord de gouvernement. Une telle réforme du secteur bancaire en Belgique comprendrait plusieurs nouveautés, telles le concept de testament bancaire, le prêt citoyen thématique ainsi que des limitations de rémunérations plus strictes pour les banques ayant bénéficié d'une aide par l'État. Dans la mesure où le gouvernement entame des négociations que nous savons périlleuses pour la clôture du budget fédéral de 2014, quelles seront les marges disponibles pour cette réforme fiscale et quel est le calendrier prévu pour sa mise en œuvre réelle?

**Koen Geens, Ministre des Finances :**

Le projet en préparation inclut une révision complète de la réglementation financière applicable aux établissements de crédit belges, mais n'a pas d'impact budgétaire direct. Le projet sera tout prochainement soumis pour discussion au Parlement. L'objectif du gouvernement est bien entendu d'encore obtenir l'approbation au cours de la présente législature. Globalement, le projet de loi entrera en vigueur le jour de sa publication, même si une date ultérieure d'entrée en vigueur est prévue pour un certain nombre de dispositions. Il sera tenu compte en l'occurrence des dates d'entrée en vigueur des différents projets européens qui seront transposés au moyen de ce projet de loi.